

La Cour des comptes européenne

par C. Bonnelye



Luxembourg

La Cour des comptes européenne c'est :

Une institution de contrôle financier de l'Union européenne (UE).

- **Chargée de vérifier la bonne utilisation du budget de l'UE** et de contrôler les finances européennes.
- Composée d'un membre par État membre de l'Union européenne (27), dont un président élu par les membres de l'institution.
- Les membres sont désignés par les États membres après consultation du Parlement européen, puis nommés par le Conseil de l'Union européenne.

Rôle principal :

- Contrôle les recettes et les dépenses de l'Union européenne.
- Vérifie que les fonds européens sont utilisés de manière légale, régulière et efficace.
- Publie des rapports et recommandations afin d'améliorer la gestion financière de l'UE et **peut signaler des irrégularités ou fraudes**.

Responsabilité et indépendance :

- Agit de manière indépendante dans l'intérêt général de l'Union européenne.
- Les membres ne représentent pas leur État d'origine et ne reçoivent d'instructions d'aucun gouvernement.
- **Présente ses rapports au Parlement européen et au Conseil de l'Union européenne**, contribuant ainsi au contrôle démocratique des finances de l'UE.

Fonctions :

- Contrôle les comptes et la gestion financière de l'Union européenne afin de garantir une utilisation correcte des fonds européens.
- **Évalue l'efficacité des politiques et programmes financés par le budget de l'UE** dans différents domaines d'action.
- Publie des rapports, **formule des recommandations destinés aux institutions européennes et aux États membres pour améliorer la transparence et la gestion budgétaire**.
- Contribue à la lutte contre la fraude et les irrégularités financières portant atteinte aux intérêts de l'Union européenne.